

Cour administrative d'appel de Nancy



Sylvie FAVIER
Présidente de la
cour administrative
d'appel de Nancy

Comme pour beaucoup d'autres structures, comme pour l'ensemble de nos concitoyens, l'année 2020 a été, pour la cour administrative d'appel de Nancy, marquée par la crise sanitaire, et le ralentissement d'activité que les deux confinements ont induit.

Ce ralentissement s'est traduit par une diminution simultanée du nombre d'affaires enregistrées (- 9,9%) et du nombre d'affaires traitées (- 9,4%).

Mais cela s'est traduit également par un changement notable des conditions et méthodes de travail et un apprentissage du « distanciel » sans commune mesure avec ce que l'introduction du télétravail au cours de l'année précédente pouvait laisser augurer. Dans la durée, il ne s'agissait plus seulement de réaliser le travail habituel depuis son domicile, mais aussi de poser les jalons d'un mode de management permettant de combattre le risque d'isolement que le travail à distance

à grande échelle générer, et de maintenir un service public de la justice de qualité.

Sur le plan statistique, l'année 2020 n'aura pas été celle du redressement même si le travail accompli, dans un contexte difficile, a permis, grâce à l'effort et à l'investissement de chacun, de contenir le nombre d'affaires de plus de deux ans dans une proportion raisonnable (moins de 2% du stock total).

Sur le plan qualitatif, l'année 2020 aura été celle du lancement de l'élaboration d'un projet de juridiction impliquant l'ensemble de la communauté juridictionnelle, soucieuse de sa cohésion, de son efficacité au service d'une justice toujours plus proche du citoyen.

Elle aura également été celle du début d'un engagement fort en faveur de la résolution des différends par la voie de la médiation et permet d'ouvrir l'année 2021 avec une lueur d'espoir.

2020 en chiffres




Effectifs de la juridiction

49
personnes dont :

22
magistrats

27
agents de greffe



2 875
affaires jugées
↘ 9,4 % par rapport à 2019



13 mois et 7 jours
de délai prévisible de jugement



7
médiations engagées



98 %
de requêtes reçues
via Télérecours